

2-Organisation de la semaine scolaire

La dérogation de l'organisation du temps scolaire arrive à son terme (valable trois ans) et doit être renouvelée (semaine à quatre jours) pour la rentrée de septembre 2024.

La mairie de Saint-Cernin de Larche a pris une délibération en conseil municipal le 5 Février 2024. La mairie de Lissac a pris une délibération en conseil municipal le 8 mars 2024. Les horaires seront inchangés pour les deux écoles.

Lissac

	Lundi	Mardi	Jeu-di	Vendredi
Matin	8h45-12h	8h45-12h	8h45-12h	8h45-12h
Après-midi	13h40-16h25	13h40-16h25	13h40-16h25	13h40-16h25

Saint-Cernin de Larche

	Lundi	Mardi	Jeu-di	Vendredi
Matin	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45
Après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30

Le renouvellement de la dérogation pour les rythmes scolaires avec une organisation en 24 heures sur quatre journées est mis au vote.

L'ensemble des membres présents vote pour, à l'unanimité. Aucune abstention.

3-Projets pédagogiques

Communs aux deux écoles:

2024 étant l'année des Jeux Olympiques et les deux écoles étant labellisées « Génération 2024 », toutes les classes du RPI auront un projet commun sur les thèmes des pays du monde, du voyage et des Jeux Olympiques, qui seront déclinés dans les différentes classes.

- Fête des écoles (à Lissac) : elle aura lieu dimanche 23 juin 2024 avec un spectacle des élèves suivi d'un repas proposé par l'APE.

Sorties communes RPI (classes maternelles) :

- Sortie au cinéma de Terrasson le mardi 19 décembre.
- Rencontre USEP lundi 29 janvier à Noailles : rencontre gymnique.
- Concert JMF à l'espace Chadourne le vendredi 26 janvier « Les contes orientaux »
- Sortie accrobranche à Ussac : le 7 mai 2024 (avec date de report le 14 mai en cas de pluie)
- Sortie de fin d'année le 28 juin : gabarres et jardin de l'imaginaire à Terrasson. Sortie financée par l'APE avec le bénéfice de la chorale de Noël.

5.1- A l'école de Saint-Cernin de Larche :

- projet jardin commun aux deux classes avec l'aide précieuse de James, élu de la commune (des plantations ont été ou vont être réalisées en suivant le calendrier lunaire, deux ateliers à la cantine avec l'utilisation des poireaux du jardin le 18 Mars et le 26 mars pour la classe des CM)
 - projet lecture d'albums des élèves de la classe des CM dans la classe maternelle
 - opération « un fruit à la récré » chaque mardi matin
 - randonnée de proximité jeudi 14 mars (matin) à la vierge de Fournet
 - carnaval dans le bourg vendredi 22 mars pour fêter l'arrivée du printemps
 - projet avec le CPIE : lundi 25 mars et vendredi 29 mars (le matin pour la classe maternelle et l'après-midi pour la classe des CM) pour accompagner un projet d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (avec sorties de proximité dans la forêt de Fournet pour les CM)
- Pour la classe maternelle : des pièges à insectes dans le jardin ont été installés

- **Classe maternelle de TPS/PS/MS :**
 - réalisation d'une carte de vœux
 - projets communs ou sorties communes avec la classe de MS/GS
- **Classe de CM1/CM2 :**
 - le protocole PHARE a été déclenché pour la classe en décembre 2023. L'école étant de petite taille, ce sont deux collègues enseignantes de l'Inspection qui sont intervenues pour mener les entretiens auprès de certains élèves de la classe. Elles sont venues à trois reprises et une dernière fois le 22 mars pour faire un conseil avec tous les élèves de la classe.
 - L'enseignante a aussi sollicité l'aide de l'OCCE pour la mise en place de jeux coopératifs (vendredi 8 mars pendant 1h30).
 - Malheureusement, des écarts de comportement, de langage sont toujours à relever y compris durant le temps périscolaire. Les membres du conseil d'école relèvent que durant le temps scolaire, le système de sanctions du second degré n'existe pas pour le premier degré. Par contre, les mairies ont la possibilité de sanctionner les élèves dont le comportement, le langage, l'attitude ne sont pas acceptables et respectueuses durant le temps périscolaire.
 - sortie au cinéma de Terrasson le 15 décembre 2023 avec la classe de CP/CE2
 - participation aux rencontres USEP : course d'orientation mardi 9 avril à Sédières, athlétisme le 21 juin et rugby en juin 2024 (à confirmer).
 - Jeudi 21 juin : journée d'intégration au collège de Larche pour les CM2 (les CM1 participeront à la journée) (projet commun en anglais avec deux classes de sixième)
 - correspondance scolaire sur les régions de France (les élèves ont écrit le texte de présentation de notre région)
 - spectacle JMF : le spectacle du lundi 18 mars à Saint-Pantaléon a été annulé faute de classes participantes

- piscine de Larche : les créneaux en juin seront pour les classes de cycle 2, les classes de cycle 3 iront à la piscine en septembre 2024 (6 séances sur 3 semaines). La question du financement du transport est posée puisque les devis pour les sorties scolaires augmentent (l'an dernier : 85 € pour une séance de piscine à Larche, 300 € pour la semaine du Causse).

- semaine du Causse : du 24 au 28 juin 2024 (activités nautiques, VTT et ateliers avec le moulin de Lissac). La question de la prise en charge des repas des intervenants (par les mairies) est à l'étude. L'Agglo de Brive apportera la réponse finale.

52- A l'école de Lissac :

Un blog a été mis en ligne « Toute mon année ». Les parents ont été informés de la démarche à suivre pour y accéder.

La vente de sablés lors de la chorale de Noël et la vente de plantes avec Initiatives permettront de financer les projets qui se sont rajoutés en plus en cours d'année.

Les trois classes :

- Participation au projet « Dans mon jardin il y a ... » anciennement « Ecole fleurie ». Le projet des écoles fleuries date de cinquante ans.

Les classes de CP/CE1/CE2 :

- Projet danse urbaine avec la compagnie d'Hervé Koubi. La danseuse de la compagnie intervient tous les lundis après-midi. Le projet a été validé par l'Inspection, mais l'activité proposée ne correspond pas aux élèves de la classe maternelle. Les élèves ont quand même eu une initiation à la danse urbaine/contemporaine.

- Deux spectacles JMF : le 23 janvier à l'espace Chadourne (« Contes orientaux ») et le 18 mars à Saint-Pantaléon de Larche (« Pompon ») qui a été annulé faute de classes participantes.

- Spectacle de Planètes Mômes sur les différents peuples du monde à la salle des fêtes de Lissac le jeudi 15 février 2024.

- Semaine du Causse : cycle piscine du 17 au 21 juin après-midi et du 24 au 28 juin le matin.

*** Classe MS/ES:**

- Projet danse et musique africaine à la place de la danse urbaine. Intervention à la salle polyvalente tous les mardis après-midis (et maintenant le lundi après-midi) : danse africaine et percussions (à la salle polyvalente de Lissac).

*** Classe CP/CE2 :**

- Quinzaine de l'orientation à Sédieres le jeudi 2 mai.

- Sortie au cinéma de Terrasson le vendredi 15 décembre.

*** Classe CE1 :**

- La sortie pour Sédieres est annulée pour la classe de CE1, il y a eu trop de classes inscrites pour la course d'orientation, l'USEP a donc priorisé les élèves des classes de CE2/CM1/CM2.

- Participation au concours « Et toi comment tu l'is comment ? »

Mise en voix d'un texte dans une langue étrangère (anglais). Résultat du concours la semaine du 18 au 22 mars.

Pas de résultat à ce jour malgré les tentatives de l'enseignante pour avoir les résultats.

6 - Projet Bugeat

Séjour à Bugeat du 12 au 14 juin 2024 pour les trois classes du RPI (CP-CE1-CE2-CM1-CM2) dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

Séjour de trois jours et deux nuits organisé par USEP.

L'APE et les deux mairies ont été sollicitées pour une aide financière. Les coopératives scolaires participeront également.

Le séjour s'élève à 60 euros par famille.

Une réunion d'information a eu lieu le vendredi 16 février à Lissac à 18h.

Dépenses	Recettes
Bus : 1 580€ Séjour : 8 201€ Adultes accompagnateurs : 300€	APE : 2 590€ Compte RPI : 3 000€ Subventions exceptionnelles des mairies (300€/mairie) : 600€ Familles : 3 540 € (60x59) Coopératives scolaires : 351€
10 081€	10 081€

Les coopératives scolaires (des deux écoles et le compte courant du RPI) vont changer de banque car la Banque Postale va appliquer à partir de septembre 2024 des frais de gestion de compte très importants. Les directrices ont donné leurs accords à l'OCCE qui va s'occuper des démarches auprès du Crédit Agricole. Les démarches sont en cours.

7-Cérémonie du 8 Mai

Madame LORENZON souhaiterait que des enfants des deux communes participent à la cérémonie du 8 mai à Saint-Cernin de Larche. Chaque année, très peu d'enfants participent à ce devoir de mémoire. La mairie de Saint-Cernin rédigera un mot dans ce sens pour les élèves des deux écoles pour les informer de cette cérémonie.

8-Entretien des locaux et du matériel

8.1-A Saint-Cernin de Larche:

Les enseignantes demandent s'il serait possible d'avoir un photocopieur couleur.

Pour la classe maternelle, l'enseignante souhaiterait un grand placard de la porte du dortoir jusqu'au lavabo, avec des portes coulissantes et un revêtement tableau sur deux portes. Cet aménagement permettrait d'enlever des meubles et de libérer ainsi de l'espace dans la classe. Madame Perrier est au courant.

Pas de demande particulière, les petits travaux étant réalisés après demande lorsqu'il y en a. Ils sont réalisés par les employés communaux qui font preuve d'une grande réactivité.

Pour la cour, Madame Bon informe que les travaux prévus n'auront pas lieu : il n'y aura pas de désinperméabilisation de la cour. Néanmoins, le revêtement sera refait et installation d'un nouveau jeu choisi par l'enseignante de la classe maternelle.

8.2-A Lissac :

Les petits travaux, lorsqu'il y en a, sont réalisés sur demande par les employés communaux qui font preuve d'une réactivité sans faille.

Nous remercions la mairie de Lissac qui a validé notre demande de mobilier pour la rentrée prochaine (tables, chaises, meuble étagère et tableau blanc).

9 - Questions diverses (des parents d'élèves élus)

Aucune question posée de la part des parents d'élèves à la date demandée (le 22 Mars 2024)

Cependant, Monsieur Parrot fait part d'une question arrivée hors délai, à propos d'un marginal, dans le bourg de Saint-Cernin de Larche. La directrice de l'école a appelé la gendarmerie à deux reprises (en fin d'année scolaire dernière et le 25 mars 2024). Les enseignantes ont tenté de parler à cette personne à plusieurs reprises ainsi que Madame Lorenzon qui lui a interdit (oralement) d'aller aux abords de l'école et au square où il y a de jeunes enfants. La gendarmerie de Larche est au courant et les familles doivent déposer plainte si la situation le nécessite.

Temps périscolaire sur Saint-Cernin de Larche : nouvelle organisation à partir du 28 mars 2024 jusqu'au 3 mai 2024 (Julie et Sabrina assureront la garderie du matin, les élus à tour de rôle la surveillance des élèves durant la pause méridienne, Delphine fera la garderie du soir). Il n'y aura pas durant cette période d'adulte dans la navette entre les deux écoles.

Question de Monsieur MARCU sur la sécurité aux abords de l'école de Lissac : il rappelle que l'arrivée du matin à l'école est très dangereuse. L'accès à l'école

est dangereux. Madame REYNIER indique que les marquages vont être refaits. Le stationnement des voitures de certains parents est gênant et très dangereux. L'ensemble des membres présents rappelle que deux parkings sont à proximité de l'école.

Activités organisées par l'Association des Parents d'Elèves :

- la chorale de Noël
- opération des sapins de Noël
- opération des chocolats de Noël

L'ensemble des membres du conseil d'école salue le travail de l'Association des Parents d'Elèves qui est très dynamique et remercie l'Association pour son soutien financier.

Séance levée à 18h30

La directrice de l'école Saint-Cernin
Madame Combes



La secrétaire de séance
Madame Souillac

